

## COMMISSION D'ENQUÊTE DU SAMUSOCIAL

# Le contrôle très léger de la Région

Les deux observateurs du gouvernement bruxellois étaient fort absents aux réunions du Samusocial

**E**n ce deuxième jour de commission d'enquête parlementaire sur le Samusocial, ce sont les deux invités permanents du gouvernement bruxellois au conseil d'administration de l'ASBL qui ont dû répondre aux députés. Ils ont admis avoir été peu présents : seul l'un d'entre eux s'est rendu à une des quatre réunions annuelles en 2016. L'opposition pointe la négligence de Rudi Vervoort.

« Une matinée pour rien », a réagi de prime abord, Alain Maron. Le député Ecolo qui a, le premier au parlement bruxellois, attiré l'attention sur les jetons de présence au Samusocial, avec les conséquences que l'on connaît, est sorti déçu de ce deuxième jour de commission d'enquête parlementaire. Ce jeudi matin étaient auditionnés les deux invités permanents du gouvernement bruxellois au conseil d'administration du Samusocial.

Pour rappel, depuis 2016, un contrat de gestion établi entre le Samusocial et la Commission communautaire commune permettait à cette dernière d'avoir quatre observateurs au sein des conseils d'administration de l'ASBL qui brasse tant de subsides régionaux : deux commissaires désignées par les ministres compétents à la Cocom (Pascal Smet (sp.a) et Céline Fremault (cdH) et deux invités permanents, désignés par les cabinets Vervoort (PS) et Vanhengel (Open Vld).

Stéphane Vanommeslaeghe, directeur de cabinet adjoint du ministre-président Rudi Vervoort, et Wilbert Stoefs, inspecteur des Finances choisi par le ministre du budget, ont dû répondre aux nombreuses questions des députés, et en premier lieu, celle-ci : qu'ont-ils fait en tant qu'invités permanents au CA ? Pas grand-chose, transparait-il de leurs réponses. Seul Stéphane Vanommeslaeghe s'est rendu à une des quatre réunions du CA du Samu-

social en 2016.

## « DES ABSENTS PERMANENTS »

Des absences justifiées par des incompatibilités d'emploi du temps et des dates de Conseil d'administration qui changeaient au dernier moment. Ils ont par ailleurs expliqué ne pas avoir jugé ces absences problématiques, puisque les commissaires représentant les ministres de la Cocom étaient, elles, présentes. Des explications qui n'ont évidemment pas convaincu les députés, de l'opposition mais aussi du cdH et de DéFI. « Les invités permanents étaient plutôt des absents permanents », a lancé le chef de file MR Vincent De Wolf. Quant au rôle qu'ont pu jouer les deux invités permanents de la Région, il est minime, de l'aveu même de ceux-ci. À quasi chaque question, la même réponse : leur mission se bornait à contrôler la mise en place du dispositif hivernal réalisé par le Samusocial, pas à examiner la gestion de l'ASBL.

Là encore, les députés ont fait part de leur mécontentement.

« Enfin, en 2016, la Région réussit à décrocher un contrat de gestion avec le Samusocial », commente Alain Maron (Ecolo). « Alors qu'Yvan Mayeur avait dit que la Région ne mettrait jamais un pied au Samusocial, elle en a l'occasion. Mais la Région décide de ne faire entrer que quatre orteils et je constate que deux d'entre eux se rétractent et annihilent leur propre pouvoir. Ça n'a aucun sens. » Le député voit une forme d'autocensure dans leur action « moins que le minimum ».

Une idée partagée par le MR Vincent De Wolf, qui n'a pas hésité, en commission, à demander si le chef de cabinet adjoint de Rudi Vervoort aurait agi ainsi si le Samusocial n'était pas si proche du parti de son ministre-président. Ce jeudi, plus que le Samusocial, c'était la Région de Rudi Vervoort qui était remise en question. La commission reprend mardi. ●

MH

## Nouvelles révélations

# Parachute doré pour Yvan Mayeur

L'ex-bourgmestre de Bruxelles Yvan Mayeur a touché 294.000 euros de prime de sortie parlementaire quand il a quitté son poste de député fédéral après quinze ans sur les bancs de la Chambre, a indiqué l'Écho jeudi. Yvan Mayeur a profité d'une règle qui n'existe plus actuelle-

ment : il était alors possible pour les députés de toucher une prime de sortie en quittant le

Parlement. Entre juin 2014 et novembre 2016, il a perçu 9.810,21 euros brut par mois, à ajouter à son salaire de bourgmestre et à ce qu'il gagnait au Samusocial et en tant que pré-

sident du conseil d'administration de Vivaqua.

Au total, selon les calculs de l'Écho, il a touché 26.873 euros brut par mois entre juin 2014 et novembre 2016. L'Écho rappelle qu'il n'y a rien d'illégal dans cette pratique, les indemnités de sortie du parlement ne sont pas

prises en compte dans le calcul du plafond des 150 % du salaire d'un député. Le journal ajoute qu'aujourd'hui, un parlementaire quittant son poste ne peut plus toucher de telles sommes. Par ailleurs, avant, certains députés décidaient de ne pas toucher ce « parachute doré ». ●